

Bulletin d'information Municipal

MARINGUES



Numéro 35 – Décembre 2001



Le Conseil Municipal et les Commissions

Dans sa séance du 2 avril dernier, le Conseil Municipal a mis en place 7 commissions. Elles sont présidées par le Maire ou l'Adjoint délégué.

Chaque Conseiller Municipal et Adjoint siège dans deux d'entre elles, selon ses compétences ou ses centres d'intérêt.

La Commission «Finances et Patrimoine» (la 1^{ère}) est composée du Maire et des 6 adjoints.

Elle constitue donc l'exécutif communal : elle se réunit chaque semaine pour traiter des affaires en cours.

Les Commissions instruisent les dossiers qui leur sont soumis et en particulier préparent les rapports relatifs aux projets de délibérations intéressant leur secteur d'activités. Elles se réunissent chaque fois qu'il est nécessaire.

Cette méthode de travail de manière collégiale, associant tous les élus, a bien fonctionné pendant les mandats précédents : elle a donc été reconduite.

Nous vous présentons ici la composition et le domaine de compétence de chacune des 7 commissions.



1^{ère} Commission :

Finances et Patrimoine

Président :
Bernard FAURE – Maire
7 membres



- ✓ Finances :
Elaboration du Budget, suivi de la dette et de l'exécution comptable
- ✓ Gestion du patrimoine et suivi des travaux
- ✓ Cimetière communal
- ✓ Marchés publics
- ✓ Chantier d'insertion
- ✓ Urbanisme et politique foncière
- ✓ Centre de Secours

- Yves DENIER – Maire-Adjoint
- Jean-Louis SEGUIN – Maire-Adjoint
- Marianne ALZAIX – Maire-Adjoint
- Claude ROBILLON – Maire-Adjoint
- Robert IMBAUD – Maire-Adjoint
- Gérard SANCIAUT – Maire-Adjoint



2^{ème} Commission :

Affaires Scolaires et Culture

Président :
Robert IMBAUD – Maire-Adjoint
7 membres

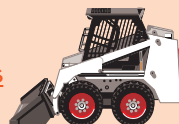
- ✓ Relations avec les établissements scolaires (Maternelle – Primaire et Collège)
- ✓ Relations avec les Parents d'élèves
- ✓ Garderie Périscolaire
- ✓ Restaurant scolaire
- ✓ Expositions
- ✓ Bibliothèque
- ✓ Manifestations culturelles

- Claude ROBILLON – Maire-Adjoint
- Sylvie REISCH – Conseiller Municipal
- Michel MUS – Conseiller Municipal
- Monique MIGUEL – Conseiller Municipal
- Nicole VOLLET – Conseiller Municipal
- Marc CHAPUT – Conseiller Municipal

3^{ème} Commission :

Voirie et Réseaux divers

Président :
Jean-Louis SEGUIN – Maire-Adjoint
7 membres



- ✓ Voirie : routes, trottoirs, chemins, places, arbres (travaux et entretien)
- ✓ Relations avec l'association foncière de remembrement
- ✓ Eclairage Public
- ✓ Gaz – Télécom
- ✓ Mise en œuvre du schéma communal d'assainissement
- ✓ Réseau d'eau potable
- ✓ Relations avec la SEMERAP (contrat d'affermage)

- Robert IMBAUD – Maire-Adjoint
- Michel MUS – Conseiller Municipal
- Pierre DESCHAMPS – Conseiller Municipal
- Martial GUEHENNEC – Conseiller Municipal
- Alain HAUMONTE – Conseiller Municipal
- Jean-Christian ROBILLON – Conseiller Municipal

4^{ème} Commission :

Affaires Sociales

Présidente :
Claude ROBILLON – Maire-Adjoint
7 membres



- ✓ Centre Communal d'Action Sociale

- ✓ Dossiers d'aide Sociale
- ✓ Fonctionnement de la Maison Sociale
- ✓ Relations avec les Associations Caritatives
- ✓ Colis de fin d'année
- ✓ Secours d'urgence
- ✓ Repas et aide à domicile
- ✓ Relations avec la Maison de Retraite

- Marianne ALZAIX – Maire-Adjoint
- Annick PROT – Conseiller Municipal
- Nicole VOLLET – Conseiller Municipal
- Pierre DESCHAMPS – Conseiller Municipal
- Corinne DULIER – Conseiller Municipal
- Jeannine DENIS – Conseiller Municipal



5^{ème} Commission :

Vie Associative et Environnement

Président : Yves DENIER – Premier-Adjoint
7 membres

- ✓ Relations avec les associations
- ✓ Gestion du complexe sportif (fonctionnement et entretien)
- ✓ Elaboration des plannings d'utilisation des locaux
- ✓ Espaces verts, fleurissement et plantations
- ✓ Concours des Maisons Fleuries
- ✓ Actions environnementales
- ✓ Politique des déchets (déchetterie)

- Jean-Louis SEGUIN – Maire-Adjoint
- Laurent LEBON – Conseiller Municipal
- Alain HAUMONTE – Conseiller Municipal
- Yolande BURETTE – Conseiller Municipal
- Emile DUCHE – Conseiller Municipal
- Martial GUEHENNEC – Conseiller Municipal



6^{ème} Commission :

Communication et Jumelage

Présidente : Marianne ALZAIX – Maire-Adjoint
8 membres

- ✓ Jumelage
- ✓ Relations avec la Presse
- ✓ Bulletin d'Information Municipal
- ✓ Cinéma
- ✓ Tourisme
- ✓ Suivi du Gîte Rural
- ✓ Musée des Tanneries

- Gérard SANCIAUT – Maire-Adjoint
- Sylvie REISCH – Conseiller Municipal
- Jean-Christian ROBILLON – Conseiller Municipal
- Claude CHAMBON – Conseiller Municipal
- Yolande BURETTE – Conseiller Municipal
- Monique MIGUEL – Conseiller Municipal
- Laurent LEBON – Conseiller Municipal

7^{ème} Commission :

Festivités et Sports

Président : Gérard SANCIAUT
Maire-Adjoint
8 membres



- ✓ Fête annuelle
- ✓ Fête dans villages
- ✓ Marché hebdomadaire (gestion et animation)
- ✓ Concours de foie gras
- ✓ Manifestations sportives
- ✓ Décorations, guirlandes, illuminations sapin de Noël
- ✓ Relations avec le secteur commercial et artisanal

- Yves DENIER – Maire-Adjoint
- Marc CHAPUT – Conseiller Municipal
- Corinne DULIER – Conseiller Municipal
- Jeannine DENIS – Conseiller Municipal
- Annick PROT – Conseiller Municipal
- Claude CHAMBON – Conseiller Municipal
- Emile DUCHE – Conseiller Municipal

Une véritable volonté d'action

Ce bulletin municipal est le 35^{ème} depuis 1983; le premier de ce nouveau mandat, je souhaite qu'il vous apporte un maximum d'informations.
Permettez-moi tout d'abord de remercier sincèrement, au nom de la liste que j'avais l'honneur de conduire, toutes celles et tous ceux qui dès le 1^{er} tour de scrutin, nous ont élus avec plus de 60% des voix.

Chacun d'entre nous a mesuré la confiance accordée : soyez assurés en retour de notre dévouement au service de tous les habitants, sans exclusive et dans l'intérêt général.

Vous trouverez ci-contre dans ce bulletin le détail de l'organisation municipale.

Aux 7 commissions qui vous sont présentées ici, s'ajoutent les délégations dans les syndicats intercommunaux ou organismes divers (Parc Naturel Régional, Mission Locale...).

De plus, deux commissions mixtes paritaires ont en charge des dossiers spécifiques tels que :

- Restauration de l'Eglise (9 représentants de la paroisse et 9 du Conseil Municipal).
- Musée des Tanneries (7 représentants de l'association de sauvegarde et 7 du Conseil Municipal).

Enfin, l'Association Foncière (organisme autonome avec son budget propre) s'occupe des chemins ruraux et fossés (suite aux travaux connexes du remembrement).

Je ferai volontairement une place un peu à part pour les élus qui siègent à la communauté de communes «LIMAGNE - Bords d'Allier» dont les actions ne font que s'accroître et, qui vont jouer un rôle moteur en matière de développement.

Cette organisation permet un partage du travail, des missions à accomplir : elle favorise aussi la réflexion collective nécessaire pour l'aboutissement des projets et leur mise en oeuvre.

Un vaste chantier est engagé dans notre commune depuis début 2000; je veux parler bien sûr de l'arrivée du gaz naturel.

De nombreux travaux de voirie en découlent et nous en avons profité pour procéder à l'enfouissement des autres réseaux (EDF - France Télécom...).

Cette action va fortement contribuer à l'amélioration de l'environnement (en termes visuels, ce sont plus de 150 poteaux béton ou bois qui vont disparaître) mais a aussi pour vocation de sécuriser nos réseaux (par exemple celui de l'eau potable).

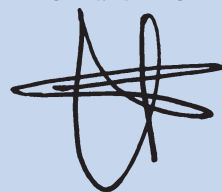
J'ai bien conscience que ces travaux, bien qu'étant réalisés par secteur, créent une certaine gêne pour les administrés (circulation, bruit ou autre...)

Merci pour votre indulgence; je sais que la quasi-totalité d'entre vous comprend la difficulté d'exécution, et de coordination avec plusieurs intervenants sur le même chantier (entreprises, concessionnaires...).

Mais, lorsque ces travaux d'infrastructures seront achevés, le centre ancien restauré, notre commune sera encore plus accueillante. Pour bien s'en rendre compte, il faudrait pouvoir la regarder en même temps, sur deux écrans différents, avant et après !

Notre commune s'équipe, se développe, se modernise. Je suis convaincu qu'un grand nombre d'entre vous en sont satisfaits et partagent avec moi un sentiment de fierté.

Bernard FAURE



Cérémonie des vœux

A l'occasion de la nouvelle année, le Maire et son Conseil Municipal organiseront une cérémonie des vœux :

Vendredi 11 Janvier 2001 à 19 heures

Salle d'Honneur - Place de la Mairie

Ils seront heureux d'accueillir les représentants du monde associatif, des administrations et les Maringaises et Maringois. Cette rencontre devrait permettre aux nouveaux habitants de mieux connaître les acteurs de la vie locale.



COLLEGE LOUISE MICHEL

Le Collège accueille depuis la rentrée scolaire 387 élèves (+ 35 par rapport à l'an dernier) répartis en 18 sections de la 6ème à la 3ème.

La langue vivante 1 en Allemand est enseignée dès la classe de 6ème, c'est une nouveauté dans la diversification du choix des langues dans le cursus de nos collégiens.

L'option latin, toujours très prisée (64 élèves) et une initiation au Grec Ancien en 3ème, complètent l'offre de formation.

38 enseignants, dont les 2/3 sont titulaires (ce qui est un atout indéniable dans la continuité des actions envisagées) se sont engagés dans le choix d'une pédagogie différenciée, pour optimiser les moyens mis à leur disposition dans un enseignement de qualité (le taux de 81% de réussite au Diplôme National du Brevet l'atteste).

La documentaliste, Madame BERTHET joue un rôle primordial dans l'établissement. Outre ses conseils dans les recherches documentaires, qu'elles soient livresques ou informatiques, elle constitue un pôle intellectuel et culturel essentiel dans un établissement scolaire : point de départ d'actions innovantes, animation, coordination, participation à de nombreuses activités.

Une équipe de personnels administratifs, de service et de surveillance (au nombre de 23) déploie toute son énergie pour offrir un service optimal en direction des élèves et des familles.

Une Assistante Sociale, une Infirmière et une Conseillère d'Orientation Psychologue sont aussi des atouts non négligeables dans la réussite scolaire des élèves qui nous sont confiés.



Le Collège Louise Michel est un établissement public local d'enseignement qui s'intègre dans un Réseau d'Education Prioritaire, regroupant 7 collèges du Puy-de-Dôme qui résolvent ensemble les mêmes problématiques : l'accueil des « Enfants du Voyage » avec 2 priorités :

- Améliorer l'image de l'école et donner l'envie de poursuivre au Collège ses apprentissages de base.

- Convaincre tous les jeunes de l'importance d'une fréquentation assidue pour leurs propres enfants.

Par l'intégration de ces enfants dans le Cursus Scolaire du Collège, trois objectifs nous sont apparus prioritaires :

- 1 - Améliorer la maîtrise de la lecture et de l'écriture : après un bilan individuel des connaissances, notre enseignement tend à développer et à promouvoir la lecture et l'aisance à l'oral.

- 2 - élaborer une stratégie pour renforcer l'éducation à la citoyenneté en mettant en place les codes des droits et des devoirs dans les chartres de vie scolaire.

- 3 - accompagner l'ensemble de la communauté éducative, les parents et les élèves vers une meilleure reconnaissance de l'autre.

Cette connaissance de l'autre et cette reconnaissance de chaque individualité dans une structure collective sont renforcées par des actions culturelles et éducatives :

l'atelier théâtre, l'atelier danse, la participation à des concours, des défis de tous ordres, des activités lecture, les sorties pédagogiques et l'atelier mathématique.

Cet atelier reconnu de tous, a participé au 10^e anniversaire

de la « Fête de la Science » le Samedi 20 Octobre. Nombreux sont venus dans nos locaux, qu'ils soient néophytes ou professionnels mais tous intéressés par la Science des Mathématiques, écouter les explications de nos élèves, pilotés et encadrés par un professeur de Mathématiques : M. CHARBONNIER.

Cette exposition retrace une exploration des nombres, des techniques et outils du calcul à travers l'histoire des mathématiques qui est aussi longue que celle de l'Humanité, une histoire faite de tâtonnements, d'essais, d'impasses mais aussi d'intuitions, de découvertes, de temps de réflexion et de synthèse.

Explorer l'histoire des maths permet de prendre conscience que les hommes ont cherché à élaborer des réponses aux questions qui se posent à eux, c'est dans ce sens que les mathématiques ont une chance de devenir pour les jeunes une science vivante.

L'atelier du collège a exploré des méthodes et outils inventés au cours de l'histoire pour additionner, soustraire, multiplier ou diviser. Il a été étudié entre autre les opérations sur les instruments : les tables à compter, les réglettes chiffrées, les bouliers et les premières machines à calculer.

La participation à Grenoble à l'«Expo-Science Internationale » en Juillet 2000 a été le point culminant de l'atelier, elle y fut remarquée de par son contenu que par l'implication tout à fait exceptionnelle de nos collégiens.

Par son contenu pédagogique que la forme qu'il prend, l'enseignement au Collège Louise-Michel est régi par deux mots d'ordre fondamentaux.

- le respect de chacun et de tous, avec leur droit à la différence.

- Offrir à tous les enfants qu'il accueille une scolarité correspondant à la fois aux objectifs nationaux et académiques, mais aussi aux besoins exprimés par les jeunes et les familles.

Il est primordial d'avoir toujours en mémoire : « peut être que ce ne sont pas des enfants comme les autres, mais comme les autres, ce sont des enfants... ».



Commission sports et festivités

LA 7^{ème} ROUTE DU PAIN :

Le 24 juin, 150 voitures anciennes avec plus de 350 participants ont traversé notre cité. Ils se sont retrouvés place du Foirail devant un gigantesque buffet préparé par les boulangers de notre commune.

Après cette halte très appréciée, les concurrents sont repartis sur Ennezat.

LA FETE DES ASSOCIATIONS DU 1^{er} JUILLET :

1^{er} juillet 1901 : Waldeck Rousseau, Président de l'Assemblée Nationale fait voter une loi qui réglemente les associations.

Cette loi très importante concerne en France 700000 associations et plus de 2,6 millions de personnes.

1^{er} juillet 2001 : Les associations de Maringues ont souhaité fêter dignement ce centenaire en organisant une manifestation qui s'est déroulée en 3 temps :

- Le matin une centaine de maringoises et de maringois en parcourant leur cité ont pu découvrir les activités et les installations des Tanneries, de Pro-Patria, des Boules, d'Amadéus, de la Jeanne d'Arc, de Jean Jaurès, de la Maison Sociale, de la Pêche, de la Chasse, des Pompiers ainsi que les ruelles pavées et les bâtiments rénovés.

- A 13 heures, le Maire et la Municipalité attendaient les valeureux marcheurs et les membres des associations pour un apéritif concert animé par les enfants de la Limagne au stade municipal.

352 convives se sont retrouvés pour un repas champêtre très animé.

- L'après-midi, toutes les installations du parc des sports et de la maison des associations étaient ouvertes pour faire découvrir les activités du Foot, du Tennis, des Enfants de la Limagne, de la FNACA, de la Bignotte de Pont-Picot, de la Ligue contre le Cancer, de Gym'méninges, de la Danse.

Toutes les associations ont largement contribué au succès de cette manifestation.



LA FETE PATRONALE :

- **Le vendredi 07 septembre** :

La retraite aux flambeaux a regroupé une centaine d'enfants costumés qui ont défilé dans un joyeux désordre accompagnés par les Enfants de la Limagne. Le groupe CHARTER, après son animation au départ des Tanneries a conclu le défilé avec un feu d'artifice très surprenant.

- **Le samedi 08 septembre** :

Dès 6 heures du matin les 77 exposants de la brocante débattaient leurs marchandises le long du boulevard du Chéry et sur la place François Seguin.

La foule des jours de foire a pu chiner entre les stands jusqu'au milieu de l'après-midi.



Pendant ce temps les coureurs cyclistes du CHRONO de MARINGUES essayaient de faire leur boucle en moins d'une heure.

218 coureurs étaient engagés pour la course individuelle, 242 pour la course par équipe du lendemain.

L'association « Les Cyclotouristes Montferrandais » avait plus de 70 volontaires pour organiser l'épreuve qui a regroupé des amateurs de 12 départements.

L'après-midi la place du foirail et le plan d'eau étaient au cœur des animations avec la chorale Amadéus au kiosque à musique, la société de boules pour une initiation à la boule lyonnaise et la société de pêche pour le concours de la plus grosse truite.

A partir de 19 heures, 480 personnes se sont retrouvées place de la Mairie pour la traditionnelle paëlla géante cuite au feu de bois sur place.

- **Le dimanche 09 septembre** :

Le matin, après l'aubade pour un réveil en musique, diverses manifestations se sont déroulées : la remise des prix des maisons fleuries, la remise des prix de la course cycliste et



l'apéritif concert animé par les Enfants de la Limagne.

L'après-midi, les 12 chars préparés par les associations sur le thème les pays du monde avec la musique de Maringues et la fanfare de Chapdes Beaufort ont animé les rues de notre cité.

La journée s'est terminée par un feu d'artifice tiré au plan d'eau.



DON A LA LIGUE CONTRE LE CANCER :

Le vendredi 19 octobre, les représentants des associations de Maringues et de la Municipalité, plus de 60 personnes, se sont réunis salle d'honneur de la Mairie pour remettre le bénéfice de la fête des associations du 1^{er} juillet à la ligue contre le cancer.

Le Docteur Raoul Reynaud, Président Départemental de la Ligue a remercié chaleureusement les associations maringoises et a fait un exposé très écouté sur les activités de son association.

L'Eglise Saint-Etienne

La restauration des couvertures se poursuit avec la 5^{ème} et dernière tranche financière (1.320.000 Francs H.T.). Les travaux ont repris depuis début septembre et concernent les chapelles Nord.

Ils devraient être achevés en fin d'année : l'ensemble des toitures aura donc été réhabilité (hors clocher) depuis Octobre 1998, date à laquelle l'opération a débuté.

Le 11 Octobre dernier, la Commission Paritaire s'est réunie en Mairie en présence de Mme CARROY-BOURLET, Conservateur des Monuments Historiques, Mr VOINCHET, Architecte en chef des Monuments Historiques, et Mr VERDIER, Ingénieur du Patrimoine. La réunion avait pour objet de faire le point sur le déroulement du chantier et principalement d'examiner les perspectives de poursuite du programme issues de l'étude préalable réalisée en 1995 par Mr VOINCHET, Architecte.

Un large consensus s'est dégagé pour la poursuite de l'opération de restauration de l'édifice, en intervenant sur les parements extérieurs (façades). Le coût prévisionnel de cette phase a été estimé à 4.300.000 Francs H.T. Il pourrait être budgétisé en 4 tranches financières mais qui, dans la pratique seraient découpées en deux parties fonctionnelles. Leur programmation serait faite à partir de 2003 et leur mise en oeuvre en 2003-04 et 2005-06.

L'année 2002, verra un réaménagement complet de la place avec arrachage des arbres existants, plantations de nouvelles essences, sable...

RECAPITULATIF FINANCIER

Année	Coût H.T.	Subvention Etat (D.R.A.C.)	Subvention Conseil Gén.	Subvention Conseil Rég.	Part Communale H.T.*
1997 - 1 ^{re} Tranche	1.000.000 F	500.000 F	250.000 F	80.000 F	170.000 F
1998 - 2 ^{de} Tranche	1.000.000 F	400.000 F	250.000 F	80.000 F	270.000 F
1999 - 3 ^{de} Tranche	1.000.000 F	400.000 F	250.000 F	80.000 F	270.000 F
2000 - 4 ^{de} Tranche	1.080.000 F	432.000 F	270.000 F	86.400 F	291.600 F
2001 - 5 ^{de} Tranche	1.320.000 F	528.000 F	330.000 F	105.600 F	356.400 F
Total	5.400.000 F	2.260.000 F	1.350.000 F	432.000 F	1.358.000 F H.T.

La question de la restauration intérieure n'est pas tranchée, compte tenu notamment de son évaluation financière (20.000.000 Francs H.T.). Ce montant concerne pour l'essentiel une intervention sur les peintures murales. Avant de prendre toutes décisions, Mme Le Conservateur sollicitera très prochainement la venue sur place des Inspecteurs Généraux des Monuments Historiques.

La sauvegarde de ces peintures impose de s'assurer de la qualité de leurs supports : c'est une des décisions pour laquelle la restauration des parements extérieurs a été privilégiée et programmée pour 2003.

Un projet Architectural et Technique en vue de ces travaux intérieurs va être proposé par la D.R.A.C. pour la programmation 2002. Son montant s'élève à 200.000 Francs H.T. C'est une étude indispensable pour se prononcer et faire des choix pour la restauration des peintures.

A partir de 2002 les taux de subventions sont modifiés comme suit :

- Etat (D.R.A.C) 33,60% du coût H.T.
- Département 28% du coût H.T.
- Région 8,40 % du coût H.T.

Restera donc à la charge de la Commune : 30% du coût H.T. et la totalité de la T.V.A.

Calendrier scolaire 2001-2002

	SEMAINE TRADITIONNELLE	SEMAINE DE 4 JOURS	JOURS DE RÉCUPÉRATION (semaine de 4 jours)	12 JOURS
Pré-rentree des enseignants	Lundi 3 septembre 2001	Lundi 27 août 2001		
Rentrée scolaire des élèves	Jeudi 6 septembre 2001	Mercredi 29 août 2001	Mercredi 29 - Jeudi 30 Vendredi 31 août - Lundi 3 Mardi 4 septembre 2001	5
Vacances de Toussaint	Du samedi 27 octobre 2001 au lundi 5 novembre 2001	Du vendredi 26 octobre 2001 au lundi 5 novembre 2001		
Vacances de Noël	Du samedi 22 décembre 2001 au lundi 7 janvier 2002	Du vendredi 21 décembre 2001 au lundi 7 janvier 2002		
Vacances d'hiver (zone A)	Du samedi 9 février 2002 au lundi 25 février 2002	Du mardi 12 février 2002 au lundi 25 février 2002	Lundi 11 - Mardi 12 février 2002	2
Vacances de printemps (zone A)	Du samedi 6 avril 2002 au lundi 22 avril 2002	Du mercredi 10 avril 2002 au lundi 22 avril 2002	Lundi 8 - Mardi 9 Mercredi 10 avril 2002	3
Début des vacances d'été	Samedi 29 juin 2002	Mardi 2 juillet 2002	Lundi 1er - Mardi 2 juillet 2002	2

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

Rentrée scolaire :

Groupe scolaire Anatole FRANCE
Stabilité des effectifs : 194 élèves
répartis en 10 classes.

Ecole fleurie :

La rentrée a eu lieu dans un cadre très agréable car les plantes mises en terre avant les vacances ont bénéficié des soins des employés municipaux pendant l'été et l'école s'est retrouvée embellie au retour des écoliers.



Garderie :

Les enfants sont accueillis à partir de 7 h 30 le matin et jusqu'à 18 h 30 le soir avec petit déjeuner et goûter compris pour 7,50F s'ils fréquentent régulièrement et 15 F pour ceux qui viennent occasionnellement.

tées au gaz et la réfection des canalisations ont représenté des travaux d'une grande ampleur qui ont eu lieu pendant les vacances d'été au groupe scolaire Anatole FRANCE. Cette rénovation va permettre des économies non négligeables.

Par la même occasion des radiateurs ont été posés dans le dortoir de la maternelle et l'eau à température adaptée a été raccordée sur les lavabos pour le confort des enfants.



Cette année encore l'école A. France participera au Téléthon. L'année dernière une vente de marrons chauds et un superbe lacher de ballons avait ravi la coordination du Puy-de-Dôme.



Pour la semaine du goût l'école est allée sur le marché de Marignoles découvrir de nouvelles sensations. Toute la semaine, les enfants ont cuisiné et ont découvert les petits déjeuners européens.

Quel festin !



Travaux de chauffage :

Le remplacement des chaudières existantes, à bout de souffle, par des chaudières modernes alimen-

Rencontre des générations : le partenariat avec la maison de retraite l'Ombelle est

reconduit. Activités communes et rencontres font la richesse de ce projet.



Lire en fête : dans le cadre d'une activité organisée par la municipalité, une conteuse est venue à l'école. Cette activité a eu lieu le vendredi 19 octobre ce qui a terminé en beauté la semaine du goût. Contes autour de la nourriture pour les petits et les grands captivèrent avec force tous ces enfants.



En novembre tous les enfants de l'école mais aussi les enfants du secteur participeront à une grande randonnée jalonnée de surprises pour les petits. Pour les plus grands, il s'agira d'une course d'orientation. Cette action se déroule dans le cadre du réseau d'écoles et réunira environ 800 enfants.



Nouveau terrain en herbe :

Après avoir clôturé l'ensemble du complexe sportif, planté la haie sur le pourtour, enfouie la ligne EDF et supprimé le poteau électrique, il fallait préparer la surface pour engazonner le nouveau terrain.



Il a fallu plusieurs passages d'engins agricoles pour rendre la terre meuble ; puis une niveleuse avec laser a permis de donner l'image du terrain.

Enfin, après consultation de plusieurs entreprises pour l'ensemencement, l'entreprise GIRAUDON de Riom a été retenue.

Apprécier ses performances :

Il suffit de connaître les longueurs pour courir sur les pistes de sable orange autour des terrains du complexe sportif.

Le tour du terrain d'honneur représente : 370 m.

Le tour du nouveau terrain : 450 m.

Le tour extérieur des terrains : 635 m.

Si vous faites une boucle en passant 2 fois sur la piste entre les 2 terrains, vous ajoutez 230 m au 635 m.

Utilisation des installations sportives et salles de réunion :

Le 27 septembre a eu lieu une réunion pour élaborer le planning des différentes salles du complexe sportif et de la Maison des Associations.



Tous les utilisateurs, scolaires en priorité, clubs et associations ont pu trouver leur créneau.

L'initiative de la

Municipalité de construire et rénover les structures existantes est fort appréciée de tous. Chacun peut trouver l'activité de son choix aussi bien dans le domaine sportif que culturel.

Centre de Loisirs :

Toujours en action cet été dans notre commune, le Centre de loisirs s'est déroulé en partenariat entre l'UFOVAL et la Communauté de Communes «Limagne Bords d'Allier».

Il s'est déroulé du 09 au 27 Juillet et a accueilli en moyenne 31 enfants par jour ; 39 petits maringois et maringaises ont participé à ce séjour fort réussi grâce au sérieux de

l'encadrement et à la diversité des activités proposées.

Fleurissement de la ville :

Les plantations de printemps ont été une belle réussite pour notre



commune. Durant tout l'été et grâce à un entretien quotidien par les agents municipaux, la fleuraison n'a été que plus belle encore.

Pour la prochaine saison, quelques 1 500 plants ont été commandés à la Sarl GUYOT de



Lezoux soit : 500 pensées, 500 pâquerettes, 500 myosotis.

Chaque année, des efforts pour embellir et fleurir notre commune seront faits.



Concours des Maisons Fleuries :

18 concurrents ont participé cette année au concours des maisons fleuries.

Comme à l'accoutumée, 2 catégories :

- Maison avec jardin, très visible de la rue avec décor floral installé en bordure de la voie publique

- Maison avec terrasse, balcon, fenêtres ou murs

Le Jury présidé par Monsieur Yves DENIER, Premier-Adjoint et Président de la Commission Vie Associative et Environnement, composé de :

- Yolande BURETTE
- Lydie KACZMAREK
- Suzanne VELLA
- Robert CLAUD
- Robert DUMAS DE VAULX
- Laurent LEBON
- Carle PENARANDA

a effectué 3 visites.

La remise des prix a eu lieu le Dimanche 09 Septembre 2001, dans le cadre de la Fête de Maringues, à l'issue de l'apéritif concert.

Pour commencer l'année 2002, nous encourageons vivement la population à fleurir notre commune pour la rendre la plus attrayante possible.

ECHOS DE L'OMBELLE

LES ANIMATIONS

Depuis le début de l'année l'Ombelle essaie de proposer à tous les résidents au moins une activité tous les jours de la semaine (marché le lundi matin, courses en ville, séances de gymnastique, bibliothèque, anniversaires, cinéma, décorations, atelier pâtisserie, soins esthétiques, concours de belote, jeux de société ...). A coté de ces animations régulières, d'autres demandent un suivi pendant une période plus longue :

Au cours du dernier trimestre de l'année 2000, les élèves de l'école Anatole France ont participé à la rédaction du journal de l'Ombelle.



A cette occasion les résidents ont pu être initiés à internet.

La Maison de Retraite a de nouveau participé aux Olympiades des personnes âgées, après plusieurs années d'absence, qui se sont déroulées au plan d'eau de Cournon le 13 juin 2001.

Les entraînements se sont faits avec assiduité tout le premier semestre en vue que chacun soit prêt le jour « J ».

Nos résidents ont obtenu un très bon résultat en terminant 11ème sur 26 équipes présentes.

La journée s'est déroulée dans la bonne humeur et la convivialité, elle s'est terminée sur un petit air de valse où certains de nos résidents ont montré tous leurs talents de danseurs.

Le retour des beaux jours a mis fin provisoirement à l'activité « cinéma » pour permettre à chacun de profiter du parc de la Maison de Retraite.

Au cours de l'été, une journée à thème a été organisée par l'agent de convivialité. L'Italie fut à



l'honneur. Les résidents ont pu apprécier la gastronomie et le folklore de ce pays. Devant l'enthousiasme des participants, l'idée est à renouveler.

Une sortie culturelle et gastronomique a été organisée le 3 juillet avec la visite de la Maison du Verre à Puy Guillaume suivi d'un repas à Limons. Une journée très appréciée de tous.

Cette année le spectacle de Noël sera organisé conjointement avec l'école Anatole France et aura lieu à la salle des fêtes de Maringues le 20 décembre 2001.

DES NOUVELLES DE NOS CENTENAIRES

Le 14 janvier 2001, Monsieur Justin ROCHE fût le premier homme centenaire à l'Ombelle.

Le 4 avril 2001, Madame Grasciend DE SOUZA fêtait ses 101 ans avec toute sa famille, c'est la doyenne de l'établissement.

LA NOUVELLE TARIFICATION

A compter du 1er janvier 2002, la nouvelle tarification va s'appliquer dans toutes les maisons de retraite privées et publiques en vue de permettre aux résidents les plus dépendants de bénéficier de l'Allocation

Personnalisée à l'Autonomie (APA).

Cette réforme va modifier de façon significative la tarification des établissements. En effet, chaque résident continuera à régler un tarif d'hébergement (plus faible qu'actuellement). Se rajoutera un tarif dépendance en fonction de celle-ci (évaluée à l'entrée de la personne et validée par une équipe médico sociale extérieure à l'établissement) qui pourra être pris en charge par l'APA selon certains critères de revenus.

Devant la complexité de cette réforme pour les résidents et les familles, le Directeur de l'établissement a organisé une réunion explicative le samedi 27 octobre 2001. De plus, il se tient à la disposition des personnes qui souhaitent des renseignements supplémentaires.

L'EURO

Le 1er janvier 2002, l'Ombelle passera à l'euro. Tous les tarifs seront proposés en euro. Des séances de sensibilisation ont eu lieu auprès des résidents au cours de l'année 2001 (manipulation de monnaie en euro, présentation des pièces et billets, jeux de société en euro). Les résultats sont encourageants mais l'effort est à poursuivre en vue d'être prêt au début de l'année prochaine.





Le Rappel du projet initial

Devenu propriété de la commune grâce au legs particulier de Mme OLLIER en 1991, ce vaste édifice avec une architecture forte (Toiture et façades inscrits à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques) nécessitait d'importants travaux. Programmé depuis plusieurs années, la mise en œuvre de cette opération était liée à la mobilisation de crédits d'Etat notamment pour le financement de la partie logements.

Le projet s'orientait autour de 3 axes :

• au R-1 :

Un équipement à destination des jeunes avec une salle d'exposition - animation, devant également accueillir les scolaires dans le cadre du programme « Tourisme Jeunes » avec la visite des Tanneries, et la réouverture d'un passage sous voûte entre les Rues de Bouillon et Annat.

• au rez-de-chaussée : (côté Grand'Rue)

Le transfert du local commercial (salon de beauté) et l'aménagement d'un point info-touristique et annexes.

• dans les étages :

La création de logements locatifs (2 T2 et 2 T4) ; la maisonnette se trouvant à l'arrière sur la terrasse se transformait en studio.

Le montage du dossier a été achevé en début d'année (obtention du permis de construire - procédure d'appel d'offres - financements de l'Etat-du Département - de la Région...). La durée prévisionnelle des travaux était estimée à 13 mois environ, avec un commencement d'exécution en février - mars.



Les Observations de la Chambre Régionale des Comptes

La Chambre Régionale des Comptes procède à intervalle régulier à l'examen des comptes des collectivités locales et de leurs comptables.

A partir de la mi-2000, elle a examiné la gestion de notre commune portant sur les exercices 1987 à 1998. Elle a rendu son jugement le 8 novembre 2000 dans lequel aucune réserve, ni observation n'a été émise sur la tenue de nos comptes.

Parallèlement à ce contrôle financier et budgétaire, la C.R.C. s'est intéressée particulièrement au legs OLLIER. Elle a demandé des informations complémentaires, dont le testament olographe de la donatrice. Comme la loi le permet, le Maire a

formulé une demande d'audition et a été entendu le 31 janvier 2001.

Dans la séance du 8 mars 2001, la Chambre a arrêté ses observations définitives qui ont été notifiées en Mairie le 6 avril 2001. En application des dispositions du Code des Juridictions financières, les observations ont été communiquées par l'exécutif de la commune à son assemblée délibérante dès sa plus proche réunion (le 30 mai 2001.) Elles concernent les trois points ci-après :

La procédure de délivrance du legs

Contrairement aux dispositions en vigueur (Code Civil et Code Général des Collectivités Territoriales), le notaire dépositaire du testament (qui n'est pas celui de Maringues) contenant le legs en faveur de la commune, n'a pas adressé au Maire, dès l'ouverture du testament, copie des clauses testamentaires. Il n'a pas non plus avisé le Trésorier de la commune (Percepteur) ni le Receveur des Finances de l'arrondissement.

En effet, le Maire n'a reçu que le 14 février 1991 copie du testament transmise par la Préfecture, alors que Mme OLLIER est décédée le 18 mai 1989... A cette date, en 1991, l'immeuble ne contient plus ni meubles, ni livres pourtant évoqués dans le legs.

Aucun inventaire, aucune mesure conservatoire telle que pose de scellés, n'ont été effectués par le notaire de la légataire. Faute de constat, il ne peut être exclu que la commune ait été lésée. Le Conseil Municipal a néanmoins accepté le legs par délibération du 28 février 1991.

L'Hôtel des Ducs

Situé au cœur du centre ville, 36 Grand'Rue, l'Hôtel des Ducs de Bouillon devait faire l'objet d'une réhabilitation complète en partenariat avec l'OPAC du Puy-de-Dôme.

Dans le précédent bulletin et pendant la campagne des élections municipales, le programme des travaux vous avait été présenté en détail.

Régulièrement, la Chambre Régionale des Comptes (C.R.C. - créée par les lois de décentralisation) examine la gestion des collectivités locales. Lors de la dernière vérification, elle a formulé plusieurs

L'administration du legs

L'attestation de transfert de propriété a été adressée en mairie le 11 octobre 1991 ; l'immeuble n'a été intégré au patrimoine communal qu'en décembre 1996. Cette formalité administrative et comptable aurait dû se réaliser dès le transfert.

Dans le cadre de bonnes relations le notaire de la commune (Maître MEYA) a géré le suivi des locations de 1991 à 1996, en dehors de tout mandat formel. Mais naturellement les sommes encaissées par lui, ont été reversées annuellement à la commune.

Les Charges grevant le legs

Le Conseil Municipal a accepté le legs avec les charges le grevant reprenant littéralement les dispositions du testament qui faisaient obligation à la commune de vider l'immeuble de ses locataires puis de l'utiliser pour diverses activités culturelles ou artistiques. En effet, le testament précise que « La Commune doit faire libérer l'immeuble de tout occupant pour l'utiliser en centre Culturel, Salle d'Exposition, de peinture, photo etc... salle de réunion pour jeunes et discothèque ; dans les caves, salles de concert » et qu'en outre, il est interdit de vendre le mobilier légué y compris les livres. »

La C.R.C. conclut que le projet de réhabilitation tel qu'il est prévu, ne respecte pas les volontés de la donatrice. Or, la modification des charges et conditions grevant un bien légué à une collectivité locale ne peut avoir lieu que dans les conditions définies par le Code Civil. Ce non respect peut entraîner la nullité du legs, action qui peut intervenir dans le cadre de la prescription trentenaire.

L'analyse juridique de la conclusion de la C.R.C.

Dès la réception du jugement, la Municipalité s'est tournée vers plusieurs organismes spécialisés en droit public et en matière successorale.

Elle a, tout d'abord, saisi l'Association des Maires et le service juridique du Sénat par l'intermédiaire de Michel CHARASSE, Sénateur-Maire. Elle a aussi fait appel à un avocat, Me Claude DEVES, Professeur à l'Université de Clermont-Fd et spécialiste des collectivités locales. Les services de l'Etat se sont aussi longuement penchés sur l'affaire qui est « remontée » jusqu'à Mr le Préfet de Région.

Tous se posaient la même question : Comment sortir de cette impasse ?

De l'analyse et de la réflexion, il ressort maintenant que, lors de la délivrance du legs, la commune a bien été lésée. De manière générale, il est peu fréquent que

cs de Bouillon

observations liées au legs OLLIER, legs par lequel la Commune est devenue propriétaire de l'immeuble.

Le démarrage du chantier prévu en début d'année 2001 a été différé jusqu'à ce que la C.R.C. ait statué définitivement.

Puis, le Conseil Municipal devant la complexité juridique de l'affaire a décidé d'abandonner le projet initial de réhabilitation et de donner une autre affectation à l'Hôtel des Ducs de Bouillon.

L'exposé suivant retrace l'historique du legs, la nature juridique des problèmes et la solution adoptée par les élus.

les collectivités soient bénéficiaires de testament, elles ne sont donc pas familières des procédures.

Sans doute, la Municipalité n'a-t-elle pas été suffisamment vigilante. Elle n'a pas pris toutes les garanties nécessaires avant l'acceptation du legs. Elle a purement et simplement fait confiance, aux notaires, à l'Etat, qui dans le cadre du contrôle de légalité, n'a jamais soulevé d'irrégularités dans la procédure, les actes, les délibérations (pour preuve : permis de construire pour la réhabilitation délivré - convention de mandat signée avec l'OPAC - plan de financement adopté - subventions attribuées par l'Etat, les Conseils Général et Régional...)

Pourquoi ne pas avoir vidé l'immeuble de ses occupants ?

Il est vrai, le bail commercial n'a pas été dénoncé, il a même été renouvelé. La situation du local ne se trouve pas à l'intérieur même de l'immeuble mais sous la terrasse (Rue de Bouillon.) De plus, le maintien du petit commerce en centre ville est un objectif important pour notre commune. Pourtant ces dernières années, l'on assiste en centre ville dans les communes bourgs centres de même importance que Maringues, à une diminution de l'appareil commercial. Nous n'avons pas échappé à ce phénomène ; aussi nous devons préserver l'existant.

Le strict respect de certaines clauses du legs risquait d'entraîner des conséquences fâcheuses pour notre commune. Tout d'abord, au niveau de la sécurité. Comment faire pour installer une discothèque dans les caves sans enfreindre les règles en vigueur pour les Etablissements recevant du public. Une activité de cette nature n'aurait-elle pas perturbé le quartier (tapage nocturne - bruit de moteurs - musique...)?

Le Conseil Municipal a donc pensé qu'il n'était pas raisonnable, pour les motifs évoqués ci-dessus, de suivre intégralement les dispositions du legs.

Mais il ressort des observations du C.R.C. :

- qu'à tout moment, le legs peut être cassé par le Tribunal Civil si cette juridiction est saisie d'une demande en ce sens de la part d'un ayant-droit de la succession de Mme OLLIER ou d'un contribuable, et cela jusqu'au terme de la déchéance trentenaire (c'est à dire jusqu'en 2021.)

Comment une autorité municipale responsable, pourrait-elle faire courir un tel risque à sa commune ?

Toutefois, la Collectivité aurait pu tenter de justifier le non respect de certaines dispositions du legs par des motifs supérieurs d'ordre public, et notamment ceux liés à la sécurité.

Tous les juristes s'accordent à dire que

les tribunaux apprécient généralement de façon très stricte les motifs pouvant conduire à ne pas respecter le legs. La jurisprudence montre que seuls sont acceptés les motifs fondés sur des dispositions illégales.

Le Conseil Municipal, a donc décidé, sereinement et en toute connaissance de cause, d'abandonner le projet initial de réhabilitation et de donner à l'Hôtel des Ducs de Bouillon une affectation conforme au testament en y aménageant un Centre Culturel (avec Bibliothèque municipale - salle d'exposition - salles de lecture et de multimédia pour les jeunes) et le libérant de tout occupant (délibération du 31 juillet 2001.) L'assemblée délibérante a également chargé le Maire de saisir la justice civile et pénale sur la question des meubles et livres disparus.

L'aménagement en Centre Culturel

Depuis son ouverture en juin 1987, la Bibliothèque n'a cessé de se développer par le nombre des lecteurs, des ouvrages (le fonds est actuellement de 6.000) et enfin par la mise en place en 2000 de l'informatisation.

De fait, cet équipement est un peu à l'étroit dans ses locaux. Il s'avère donc nécessaire de la réinstaller dans d'autres lieux plus spacieux, plus fonctionnels.

Nous avons envisagé à moyen terme de la transférer Place François Seguin, dans les locaux que la commune a acquis à Mr et Mme ROUCHON (ancienne quincaillerie ULMER.)

Le déroulement juridique du legs OLLIER a fait que la Municipalité a dû changer d'optique.

La décision d'installer la Bibliothèque dans l'Hôtel des Ducs de Bouillon paraît tout à fait pertinente. Avec son architecture marquée et sa situation au cœur de MARINGUES, cet immeuble semble le bien venu pour accueillir la lecture et la culture en général. Très vite, la réflexion s'est engagée sur le programme des travaux. Une rencontre a eu lieu en septembre avec Mr Thierry ERMAKOFF, Conseiller du livre (DRAC) qui a prodigué de précieux conseils en matière d'aménagement et de fonctionnement. Plusieurs bibliothèques récemment en service ont été visitées par les élus, afin de prendre « quelques bonnes idées » (Aulnat - Lempdes - Romagnat.)

L'équipe d'ingénierie (Marcillon-Thuillier) et l'OPAC du Puy-de-Dôme, se sont vus à nouveau confier la conception et



le suivi de l'opération. Une première esquisse a été présentée début octobre ; l'estimation prévisionnelle avoisinerait les 4 millions de francs H.T. Le programme de réhabilitation peut se définir de la sorte :

- un équipement en centre culturel de type bibliothèque multimédia
- une salle expo-rencontre, animation
- une capacité pour archivage.

D'ores et déjà, la Municipalité s'attache à rechercher les financements ; notons que les taux de subventions pourrait atteindre 70% du coût H.T. (DRAC - Conseil Général - Conseil Régional.)

L'espace bibliothèque multimédia sera réparti sur 3 niveaux d'une superficie respective de 95 m2 (rez-de-chaussée - 1^e et 2^e étages.)

Bien évidemment, l'ouverture du passage (Rue de Bouillon - Rue Annat) sera maintenu ainsi que la création de la salle d'exposition - animation au niveau 1. Cette partie du projet initial de réhabilitation doit être conservée, et ne subira pas de modification.

Lors du prochain bulletin (printemps 2002) nous serons à même de présenter ce projet de manière détaillée.

La Municipalité a affiché dans ce programme une volonté forte pour rendre l'ensemble de l'immeuble accessible à tous.

Des réponses techniques devront donc être apportées, et seront déterminantes pour les choix architecturaux.

Le démarrage du chantier devrait intervenir à la mi 2002 ; l'exécution des travaux est prévue sur 12/13 mois.

Le commerce (salon de beauté) devra quitter l'immeuble comme indiqué dans les clauses du legs.

Nous nous efforçons de rechercher des solutions pour le reloger en centre ville.

EN BREF...

Permanence de Melle PARROT, Assistante Sociale

Depuis le 1er octobre 2001, Melle PARROT, Assistante Sociale assure sa permanence les Mercredis matins de 9 heures à 11 heures 30 en Mairie. Vous pouvez la joindre ces jours-là au 04.73.68.70.51.

En dehors des jours de permanence, téléphonez au 04.73.80.86.40 (centre de Circonscription de Thiers).

Information aux fournisseurs locaux de la Commune

En raison du passage à l'Euro, nous demandons aux fournisseurs d'établir leurs factures du mois de Décembre 2001 avant le 15 décembre 2001 et de les faire parvenir en Mairie à cette date. Les factures ultérieures au 15 décembre 2001 seront comptabilisées sur l'exercice 2002.

Inscriptions sur les listes électorales

La révision annuelle des listes électorales se déroule du 1er septembre au 31 décembre 2001. Les personnes de nationalité française, majeures ou susceptibles de l'être durant cette période doivent se faire inscrire en Mairie entre le 1er septembre et le 31 décembre 2001 inclus. Les jeunes gens qui, depuis le 1er mars 2001 et jusqu'au 28 février 2002, ont atteint ou atteindront l'âge de 18 ans seront inscrits d'office par la commission administrative sans demande de leur part.



Travaux de goudronnage :

Depuis plusieurs années déjà, la Municipalité a mis en place un programme de goudronnage dans les villages. Ces travaux sont réalisés par les agents des services techniques et se sont déroulés durant le mois de Juin. L'équipe, composée de huit personnes en permanence, s'est vue répandre quelques 425 Tonnes de gravillons jetés à la pelle et pas moins de 48,6 Tonnes de goudron.

Pavage des ruelles :

Toujours en continuité des poses de pavés faites l'année précédente, ce sont les Rues de Turenne, des Douaires, Chappe et le parking côte St Maurice qui viennent à leur tour d'être rénovées. Ces travaux viennent terminer la restauration des ruelles du Centre Ancien de MARINGUES.



Travaux d'enrobés par l'entreprise EUROVIA :

Divers travaux de goudronnage ont été réalisés au cours de l'année 2001 : réaménagement complet de la Place et Rue de l'Abreuvoir, Rue Chappe, Rue du Marchadial et Rue de l'Enfer, Place Beaudet Lafarge, les pavés ont été posés par les agents municipaux et l'installation de jardinières a rendu plus conviviale cette placette.



Travaux divers :

- Le parking du Groupe Scolaire Anatole France, Route de Clermont, a fait l'objet de travaux d'assainissement ; en effet, la collecte des eaux pluviales a été réalisée et la pose de bordures de trottoir est venue délimiter la place.
- Suite à l'acquisition de l'Immeuble ROUCHON, Place



François Seguin, les employés communaux ont procédé aux démolitions de la grange et remises à l'arrière du bâtiment.
- Les trottoirs au lotissement « le Bouchet » ont été recouverts de sable rose et les espaces verts communaux ont été engazonnés.

Enfouissement des réseaux :

Les réseaux électriques basse tension, l'éclairage public et les réseaux Télécom ainsi que le réseau d'alimentation en gaz ont été ensevelis Rue de l'Enfer et Rue Gabriel Boudet par l'entreprise ALSTOM, Routes de Clermont et Riom par l'entreprise SBTP en partenariat avec ALSTOM.

Eclairage Public :

Pour continuer l'harmonisation de l'éclairage public, de nouveaux lampadaires ont été installés Route de Puy-Guillaume et Rue Beaudet Lafarge par la SCIE Courpière. De plus, différents points lumineux ont été ajoutés par l'entreprise CEGELEC : route de Clermont, la Côte Rouge, Vensat et Moulin Prê.

Association Foncière :

Des travaux pour la remise en état des chemins ont été réalisés courant quatrième trimestre 2000. Ces travaux, commandités par l'Association Foncière, ont été réalisés par le Parc Départemental ; ce sont environ 13 kilomètres de chemins qui ont été suivis et 3914 Tonnes (3000 m3) de grave déposées. Le montant total des travaux s'est élevé à 115.930 francs TTC.

Achat de matériels pour les services techniques :

Au cours de l'année 2001, la Municipalité a décidé d'acquérir différents matériels indispensables au fonctionnement des services, à savoir :

- Mécabenne pour la somme de 1800,00 francs HT
- Girobroyeur : 9000,00 francs HT
- Motoculteur : 7650,00 francs HT
- Camion Peugeot (Boxer) : 113.700,00 francs HT

Enlèvement des épaves

Le saviez-vous ? Le Conseil Général du Puy-de-Dôme a mis en place une campagne d'enlèvement des épaves (véhicules - engins agricoles...)

Ce service gratuit permet d'éliminer de nos paysages des carcasses indésirables pour la vue et la nature.

La démarche à suivre pour se débarrasser de ces cadavres métalliques encombrants est simple : il suffit de les signaler en Mairie.

Si vous êtes vous-même détenteur d'une épave, nous vous rappelons que ce service ne vous coûtera rien.

Vous pouvez également signaler la présence de dépôts d'ordures ou de décharges sauvages.



Douceur et confort du gaz naturel enfin disponibles sur votre commune !!

La commune de Maringues est aujourd'hui desservie en gaz naturel pour une grande partie.

Les travaux sont en cours d'achèvement et seuls la route de Clermont et le bourg de Pont Picot ont leur alimentation à venir. Pour



l'alimentation du village des Goslards l'étude est en cours.

Gaz de France aura donc mis en place sur la commune de Maringues un réseau de gaz naturel d'une longueur de 6.000 mètres.

Nous avons comptabilisé 225 branchements dont une quarantaine consomment déjà du gaz naturel.

Tous ces travaux se sont déroulés sur une période d'un an.

Le réseau désormais existant ne sera pas figé, mais au contraire évoluera au fil des années et toute demande de raccordement sera, bien évidemment, étudiée par nos services.

Votre interlocuteur commercial :
S. CAHUZAC 04.73.34.59.45
Votre interlocuteur travaux : Y.
DECOMBAS 04.73.63.45.11

EN BREF...

Conditions de délivrance de l'autorisation de chasser accompagné :

Les dispositions relatives à cette autorisation sont applicables à compter du 1er Octobre 2001.

Les imprimés nécessaires à cette demande avec les pièces à présenter par l'intéressé, sont disponibles en Préfecture ou Sous-Préfecture.

A noter que le demandeur peut se présenter aux épreuves théoriques de l'examen du permis de chasser dès qu'il est âgé d'au moins quatorze ans et six mois, mais la validité de l'autorisation ne partira qu'à compter de son quinzième anniversaire.

La personne chargée de l'accompagnement doit produire la photocopie de son permis de chasser et de son attestation d'assurance, ainsi que le visa de validation annuelle.

Cette autorisation est délivrée gratuitement pour une période d'un an non renouvelable, par le Préfet du Département dans lequel le demandeur est domicilié, et n'est plus valable au-delà de son dix-huitième anniversaire.

Pour la chasse à tir, la personne autorisée et l'accompagnateur ne peuvent disposer, sur le lieu de chasse, que d'une arme pour deux.



Ciné-Parc : Projections à Maringues Année 2002

Toujours un vif succès avec une bonne fréquentation et la projection de films récents.

Séances à 20 heures 30

Mardi 08 Janvier
Mardi 29 Janvier
Mardi 19 Février
Mardi 12 Mars
Mardi 02 Avril
Mardi 23 Avril

Séances à 21 heures

Mardi 14 Mai
Mardi 04 Juin
Mardi 25 Juin
Mardi 16 Juillet
Mardi 06 Août

Séances à 20 heures 30

Mardi 17 Septembre
Mardi 08 Octobre
Mardi 29 Octobre
Mardi 19 Novembre
Mardi 10 Décembre

Les séances de cinéma ont lieu à la Salle Multi-médias du Collège Louise Michel - Route de Vichy

Tarifs :

Adulte :
4,70 €

Enfant moins de 13 ans :
3,00 €

Carte Abonnement :
10 entrées :
35,06 €



JOURNÉE EUROPEENNE DU JUMELAGE

Le 2 juin 2001, l'Association des Comités de Jumelage du Puy-de-Dôme a organisé à Cournon une grande journée européenne de rassemblement des villes jumelées dans notre département.

Le groupe folklorique « Goldene Sechser » ainsi que Monsieur le Maire de Hofgeismar étaient reçus le vendredi 1er juin par des familles maringoises.

L'installation du stand Maringues Hofgeismar s'est déroulée dans la bonne humeur.



31 villes ont participé à cette journée. Elle avait pour but de développer les échanges entre les villes jumelées, de promouvoir l'esprit européen et favoriser l'entraide des communes.

De nombreux visiteurs curieux des villes européennes jumelées avec celles du Puy-de-Dôme sont venus pour s'informer et communiquer.

Journée riche qui nous a permis de rencontrer nos amis allemands.

Tanneries

En collaboration avec l'Association de Sauvegarde des Tanneries, la Commission Communication et Jumelage a



édité un nouveau dépliant et réorganisé l'accueil du public.

Le nouveau dépliant, tout en couleurs, avec un nouveau logo, mettant en valeur le nouvel aménagement des Tanneries, a été diffusé largement dans les Offices de Tourisme régionaux et dans tous les sites importants de la Route des Métiers du Parc Livradois-Forez.

Pour un meilleur confort des visiteurs, l'accueil a été aménagé dans la grande tannerie, avec la création d'un meuble présentoir rappelant le style des bâtiments.

Cette année, la fréquentation a été en hausse, avec un plus grand nombre de visiteurs étrangers (anglais, américains...).

En projet, pour la prochaine saison, des efforts plus particuliers seront faits pour la signalisation, l'aménagement des abords et le fleurissement.

Les tanneries doivent rester un centre d'intérêt important pour notre cité.

BIBLIOTHEQUE :

Après l'encodage de près de 6000 ouvrages (dont le fonds est en perpétuel renouvellement) dans la base de données informatiques, la participation de la plupart des personnes intervenant à la bibliothèque au deuxième module de formation et la distribution des cartes personnelles de lecteurs avec code à barres, on peut dire que l'informatisation de la bibliothèque est opérationnelle.

• L'abonnement par famille pour une année est de :

50 F pour les habitants de Maringues
60 F pour les extérieurs.

• Heures d'ouverture :

mercredi : 14 h - 17 h
vendredi : 14 h 30 - 17 h 30
samedi : 10 h - 12 h et 15 h - 17 h

• Modalités de prêt :

3 livres par personne pour une durée de 3 semaines
3 CD par famille pour une durée de 2 semaines
1 cassette vidéo par famille pour une durée de 1 semaine
1 CD ROM par famille pour une durée de 1 semaine

Des animations ouvertes à tous : organisées par Cécile SAURET aidée de Patricia FRAISSE.

Participation au Livre élu en Livradois FOREZ avec le collège en mai.

Exposition sur la photo avec comme thème la nature et les animaux de mai à juin avec un concours photos sur ce thème ouvert aux élèves de collège.

Des personnes non professionnelles à part égale avec des photographes amateurs et professionnels ont participé au jury chargé de noter les œuvres très diverses qui ont été présentées.

L'annonce des résultats et la remise des prix a eu lieu le vendredi 29 juin en présence entre autre des 45 participants avec l'exposition des 86 photos qui avaient concouru.



Participation à Lire en Fête avec :
L'accueil d'écrivains à la bibliothèque :

François COGNERAS le vendredi 19 octobre après-midi et Marcel BENEZIT le samedi 20 octobre après-midi.

Bien que le public n'ait pas répondu présent (surtout le vendredi) les discussions engagées avec les écrivains étaient très intéressantes.

Un atelier-contes avec Irma QUINET

qui est intervenu avec son talent habituel au groupe scolaire Anatole FRANCE le vendredi 19 octobre.

A noter sur vos agendas des expositions à la bibliothèque :

De novembre à début janvier sur le thème des pompiers.

A la suite avec le collègue Louise MICHEL sur le thème de la B.D. « Héros venus d'ailleurs »

Permanence du Maire et des Adjointes

Les élus de Maringues tiennent une permanence chaque semaine :

Bernard FAURE - Maire

le Jeudi de 17 heures à 19 heures (sur rendez-vous)

Yves DENIER

1er Adjoint chargé de la Commission Vie Associative et Environnement
le Mercredi de 16 heures 30 à 18 heures 30

Jean-Louis SEGUIN

Maire-Adjoint chargé de la Commission Voirie et Réseaux divers
le Jeudi de 10 heures à 12 heures

Marianne ALZAIX

Maire-Adjoint chargé de la Commission Communication et Jumelage
le lundi de 16 heures 30 à 18 heures 30

Claude ROBILLON

Maire-Adjoint chargé de la Commission Affaires Sociales
le Mardi de 10 heures à 12 heures

Robert IMBAUD

Maire-Adjoint chargé de la Commission Affaires Scolaires et Culture
le Vendredi de 16 heures 30 à 18 heures 30

Gérard SANCIAUT

Maire-Adjoint chargé de la Commission Festivités et Sports
le Samedi de 10 heures à 12 heures

Association des Paralysés de France :

Une collecte de vêtements a été effectuée en Mars 2001.

Don du Sang :

Au cours de l'année 2001, nous avons eu comme à l'accoutumée deux collectes de sang. Chaque fois une quarantaine de personnes ont pu donner.

Prochaines collectes : Elles se dérouleront les mercredis 30 Janvier 2002 et 17 Juillet 2002. Salles d'Honneur et Annexe - Place de la Mairie de 8 heures à 10 heures 30.

Fêtes des Mères à l'Ombelle

103 roses ont été offertes aux mamans par la Commission Sociale et le C.C.A.S



Deux centenaires ont été honorés en début d'année 2001.

Mr ROCHE en Janvier, au cours d'une sympathique réception à l'Ombelle. En Avril Mme GROS, après avoir monté allègrement les escaliers de l'Hôtel de Ville a été reçue entourée de sa famille et de ses amis par Monsieur le Maire et son Conseil Municipal.

Repas à domicile

Cette année, 25 thermodines complètes avec assiettes et bols en porcelaine ont été achetés pour la somme de 46.000 francs H.T.

* A compter du 01 Janvier 2002, les tarifs pour la fourniture des repas à domicile seront les suivants :



- 5,38 € (entrée - viande - légumes)
- 6,16 € (entrée - viande - légumes - dessert - potage)

Simplification des Formalités Administratives

Suite au décret du 26 Décembre 2000, la fiche individuelle d'état civil et de nationalité française, ainsi que la fiche familiale ont été supprimées.

Lors de démarches administratives, les usagers devant justifier de leur identité, de leur état civil, de leur situation familiale ou de leur nationalité devront présenter l'original ou produire une photocopie de l'un des documents ci-après :

- livret de famille régulièrement tenu à jour
- carte nationale d'identité en cours de validité
- passeport en cours de validité
- carte d'Ancien Combattant
- carte d'Invalide de Guerre
- carte d'Invalide Civil
- copie ou extrait d'acte de naissance

Les photocopies de ces documents n'ont pas à être certifiées conformes aux originaux.

Toutefois en cas de doute sur la validité de la photocopie produite ou envoyée, les administrations peuvent demander la présentation de l'original.

Nouvelles dispositions relatives à l'Etablissement des passeports

Depuis le 1er Mars 2001 la durée de validité du passeport est fixée à dix ans, le montant du droit de timbre reste fixé à 400 Francs.

Durée de validité du passeport portant inscription d'un mineur :

La durée de validité du passeport délivré à un mineur ou portant inscription d'un mineur de moins de quinze ans est de cinq ans.

- soit le mineur, qu'il ait plus ou moins de quinze ans, est titulaire d'un passeport individuel, la durée de validité est de cinq ans et le droit de timbre exigible est de 200 Francs.

- soit un majeur demande l'inscription sur son passeport d'un mineur de moins de quinze ans, il acquitte alors un droit de timbre de 400 Francs pour une durée de validité fiscale de dix ans, à compter de la date de délivrance.

Un premier passeport d'une durée de validité de cinq ans lui est délivré et il est renouvelable gratuitement pour la même durée.

Lorsque le mineur atteint quinze ans, son inscription devient caduque et un passeport individuel lui est délivré pour cinq ans avec perception d'un droit de timbre de 200 Francs.

A noter que désormais, la photographie de chaque enfant est obligatoire, quel que soit son âge. Deux photographies sont donc nécessaires pour l'inscription d'un enfant, dès sa naissance, sur un passeport.

Etat Civil

1^{er} Trimestre 2001

* Naissances hors commune : 8

* Mariages : 1

* Décès : 12

dont 6 hors commune

2^{ème} Trimestre 2001

* Naissances hors commune : 5

* Mariages : 3

* Décès : 12

dont 5 hors commune

3^{ème} Trimestre 2001

* Naissances hors commune : 11

* Mariages : 8

* Décès : 13

dont 5 hors commune





Restos du Coeur

La Campagne 2000-2001 a vu la tendance précédente s'inverser. Le nombre des bénéficiaires a augmenté et ceci dans tous les centres.

Cela est dû en partie au fait qu'une tolérance de 5 % au-dessus du barème a été autorisé et à deux semaines supplémentaire de distribution.

72 familles, soit 312 personnes ont reçu 32.160 repas.

Nous avons mis en place la nouvelle distribution.

A chaque famille est attribuée une fiche qui permet de suivre au plus près la dotation. Le relais bébé a été mis en place à la maison sociale le vendredi après-midi. Plus de choix, plus de produits de qualité, une relation plus étroite avec le bénéficiaire sont les nouveaux critères.

Une collecte alimentaire a eu lieu en Janvier. Elle a permis de compléter les attributions que les donateurs soient chaleureusement remerciés. Notre équipe de bénévoles a

participé à la fête des associations du 1er juillet. Ce fut une réussite, nous avons pu présenter les locaux de la rue de la Corne. Pour la première fois la campagne d'été s'y est déroulée : 10 attributions pour 4 familles.

Cette année, les inscriptions auront lieu :

Lundi 26 novembre
Jeudi 29 novembre
Lundi 03 décembre
Jeudi 06 décembre
à la Maison Sociale

Il est indispensable de se munir des derniers bulletins de salaire, attribution RMI allocations familiales, certificats de scolarité....

La Campagne ouvrira le lundi 10 décembre.



Secours POPULAIRE

L'année 2001 a été calme sur le plan de la solidarité. Quelques cas ponctuels ont été aidés en coopération avec le Comité de Thiers.

Nous avons participé à la fête

des associations du 1er juillet.

La fête du livre organisée par le Comité de Clermont se déroule à Polydôme les 26-27-28 Novembre.

Ceci nous a permis de recevoir Madame SPOMAÏ ZARIAB écrivain réfugiée Afghane, en partenariat avec l'Association Jean Jaurès.

La collecte en continue de vêtements se poursuit ; 2 gros voyages ont été faits; que chacun soit remercié.

LIGUE CONTRE LE CANCER

Le Comité du Puy-de-Dôme met en place un dispositif de collecte de consommables informatiques afin de les recycler : cartouches d'imprimantes et de fax laser et jet d'encre.

Nous informons les administrés qu'un conteneur pour la récupération est à leur disposition en Mairie.





S.B.A.

La participation des communes au fonctionnement du SBA, a subi, pour 2001, une augmentation importante. Le comité syndical (262 délégués) a voté un budget avec une augmentation de 18% et un apurement de la dette sur 4 ans.

La Chambre Régionale des Comptes nous demandait d'augmenter de 30%. Devant notre désaccord le Préfet a tranché : augmentation de 18%, mais dette soldée sur 3 ans.

En pratique la participation demandée aux communes passe de 426,78 francs à 503,91 francs par habitant. (voir tableau d'évolution des prix en fin d'article).

Toutefois **cette augmentation de 18% en moyenne ne se traduit pas de façon identique pour tous les contribuables en raison des disparités des modes de répercussion des communes** (fiscalisation partielle ou totale, taxe basée sur le foncier bâti ou redevance). D'autre part cette augmentation sanctionne plus lourdement les contribuables des communes qui n'utilisent que le service traitement et elle est moins élevée pour ceux dont les communes utilisent tous les services du SBA : en effet c'est le coût du traitement qui augmente le plus.

Précision : ces augmentations sont décidées par le SBA et non par les Conseils Municipaux.

Un déficit de 36 millions de francs : POURQUOI ?

Châteldon : une friche industrielle qui nous coûte cher :

Tableau comparatif : évolution des prix 2000 - 2001

	2000	2001	2002
Collecte traditionnelle	214,17	163,88	- 23,48%
Transfert	54,34	66,84	+ 23%
Traitement	136,79	241,39	+ 76,46%
Collecte sélective	21,48	31,80	+ 48%
Collecte sélective	426,78	503,91	+ 18%

Le projet de reprise de l'usine de Châteldon, étudié par VALTOM, n'a pas été accepté lors de son dernier comité syndical.



Le SBA doit rembourser les

emprunts (100 millions sur 15 ans)... soit 40 F par an et par habitant. De plus nous avons à régler une **dette ponctuelle de 28 millions de francs : 20 MF** de TVA sur les travaux sont exigés par la Chambre Régionale des Comptes suite à une interprétation fiscale dont nous contestons le bien fondé.

8 MF concernent des retards de facturation du SYMTRU.

Une augmentation supplémentaire du coût du traitement.

Depuis la fermeture de la décharge de CULHAT, en 1994, le coût du traitement a été multiplié par 10. A cela s'ajoute le prix de la réhabilitation du site et celui de la station qui traite les jus produits. N'ayant plus de site propre, le SBA doit déposer ses déchets dans 4 sites différents (Cusset dans l'Allier, Puy Long, Ambert, Miremont dans le Puy-de-Dôme).

Nous payons très cher ces services extérieurs (dépôt, transports, surtaxe...).

8 MF sont dus à ce titre à une collectivité territoriale pour le traitement.

Un volume de déchets non maîtrisé.

En quelques années nous sommes passés de **360 à 434 kg** de déchets par an et par habitant, soit une **augmentation de plus de 20%**.

D'où une **augmentation naturelle des coûts.**

20 MF + 8 MF + 8 MF = 36 MF telle était **notre dette au 31 décembre 2000.**

Elle représente 60 F par an et par habitant pendant 3 ans.

Quel plan de rattrapage ?

Alors que les responsables du SBA voulaient agir sur 4 ans pour étaler les hausses, le Préfet a demandé un rattrapage sur 3 ans.

2001 + 10% pour la dette soit 9 MF + 8% pour les augmentations résultant des augmentations de volume et des hausses des charges. (voir ci-dessus).

2002 + 6% pour la dette soit 6 MF (+9 MF dus à la hausse de 2001 qui se répercute sur 2002) = 15 MF

2003 aucune augmentation due à la dette, les augmentations antérieures

permettront de la solder.

2004 la situation sera stabilisée.

Toutefois à ces chiffres de 2002 et 2003 devront **s'ajouter les augmentations dues à l'augmentation des volumes à**

collecter et à traiter et des hausses inévitables (Hausse des prix, des salaires, normes de plus en plus exigeantes...).

Une fourchette de **6 à 8% paraît être suffisante** pour pallier à ces surcoûts, dans le cadre de l'organisation actuelle du syndicat.

Des mesures d'accompagnement pour un meilleur service public.

Parallèlement à ces mesures difficiles mais indispensables **les responsables, avec M. RISKAL nouveau Directeur, engagent une refonte importante du syndicat dans son fonctionnement au quotidien :**

- réorganisation des services
- décentralisation des départs des tournées
- meilleure gestion des déchetteries
- amélioration des collectes des points propres
- mise en place progressive du tri sélectif

De plus sont étudiés la renégociation à la baisse des contrats arrivant à échéance, l'abaissement du coût de fonctionnement de la station d'épuration de CULHAT, la baisse du coût de la facture garage - fuel...

A cela s'ajoutent des études minutieuses portant sur les investissements futurs. Un matériel plus récent, plus opérationnel, mieux adapté contribuera à faire baisser les coûts de fonctionnement (moins de pannes, trajets moins nombreux...).

Toutes ces mesures tendent à maîtriser les hausses futures dans des limites raisonnables, et à accroître la qualité du service.

CALENDRIER DES FOIRES ANNEE 2002

07 Janvier : Les Rois
04 Février : 1er Lundi de Février
18 Février : Les Brandons
25 Mars : Les Rameaux
08 Avril : Quasimodo
06 Mai : Les Rogations
20 Mai : Lundi de Pentecôte
24 Juin : La St-Jean
29 Juillet : dernier lundi de Juillet
02 Septembre : 1er lundi de Septembre
07 Octobre : 1er lundi d'Octobre
28 Octobre : Lundi avant la Toussaint
25 Novembre : dernier lundi de Novembre
23 Décembre : Lundi avant Noël

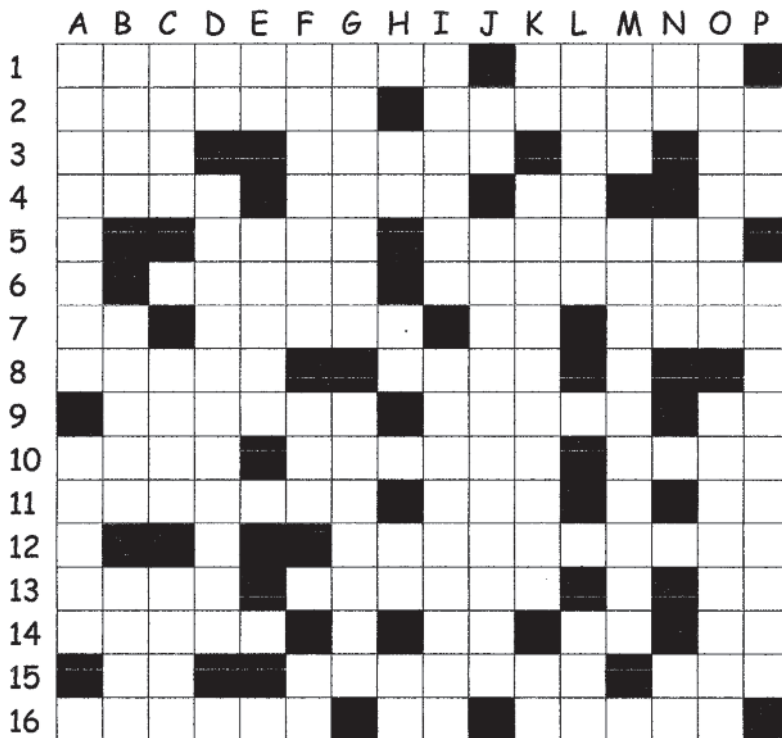
HORIZONTALEMENT

- 1- C'EST VOUS/CELER/
- 2- BIEN ADAPTÉ/CALME LA FAIM/
- 3- INVERSÉ APPAT/PAS GÉNÉREUX/GUIDE POINTE/LA TERRE/
- 4- INFANTE/ENVOI DE ROME/PRECTAUX/ACCORD DU CHEF/
- 5- A SEC/IL FAUT PAS SE LA CASSER/
- 6- LÉGUME PIQUANT/ELLE EST SUISSE/
- 7- DEMI POU INVERSE/C'EST COMME CELA/SYMBOLE CHIMIQUE/EN OUTRE/
- 8- VA AUX POMMES/ TRÈS FRÉQUENTE À PARIS/
- 9- TRÈS MADRILENE/A HORREUR DES S/MÉPRISANT/
- 10- SYNDICAT LOCAL/TRÈS URGENT/VALAIT 36gr D'ARGENT/
- 11-DIMENSION/GRAFFITI/ARTICLE ÉTRANGER/
- 12- RÉSULTE D'UN ACCORD/
- 13- ANCIEN SIROP/A NE PAS MACHER/INFINITIF/
- 14- CHOISIE/EPOUSE DE ZEUS/3è DU 3/COEFFICIENT/
- 15- A FAIRE SOUVENT/INEXACT/DU VERBE AVOIR/
- 16- TRÈS BON POUR LA SANTÉ/A LA MODE/ERREUR/

VERTICALEMENT

- A- TERMINUS GERZAT/PRENOM WALTER/
- B- PORT DU YEMEN/EAU DE FEU/COMPLETE LA 2è du N°4/
- C - EN PRINCIPE AGREABLE/MONNAIE ÉTRANGÈRE/ATTACHAS/
- D- INVERSE COEFFICIENT/POSITION IMPORTANTE/
- E- SANS EFFET/INVERSE TRAITE L'HERBE AMICOT/
- F- CÉLÈBRE COUVRE CHEF/COURBE OU TENDU/IDEM DU 4è N°3/
- G- JONGLE AVEC LES CIRQUES/ PERMET D'OBTENIR LE N° 11/
- H- LA 2è FUT CÉLÈBRE/C'EST LUI/PATRON INVERSE/GAI/
- I- NE CACHE PAS GRAND CHOSE/COPIE PRESQUE CONFORME/
- J- NOTE/PEUT ÉLIMINER/
- K- A TOI/ÉTUDE LE C/ EN LATIN DE L'AUTEUR/
- L- DANS LA MAISON/SUPPORTE LA BALLE/
- M- TOUJOURS EN LATIN INVITATION/POUR CHIENS ET CHATS/
- N- VIEUX CHAUFFEUR/DETONNE FORTEMENT/PRES DE DIEPPE/
- O- AUX BEAUX YENX/MAGNIFIQUE/
- P- PRIS À LA GORGE/REND BRILLANT/

MOTS CROISÉS - N° 35



~ Moringues ~

Moringues, dynamique cité de Limagne,
Est riche d'un passé où vivaient les tanneurs.
Sur le marché du lundi fleurissent les saveurs
nobles des bons produits venant de la campagne.

Fraîcheur et qualité se situent vers la halle.
Ouverte aux progrès, sports, aux arts, à la culture...
Posée sur un écrin tapissé de verdure
Et champs fertiles où croissent des céréales,

La Morgue, aux couleurs du temps, serpente à ses pieds.
Maisons de caractère, rues en escaliers,
Fontaines, ponts, église... attirent les regards
Comme les sculptures en pierre de Chauchard.

Le musée met en valeur cire et tanneries
Restaурées avec goût. Uranus et Berri
Soufflèrent un vent de cinéma sur la ville:
Grands acteurs, décors, "moteurs"... joie des cinéphiles!

Sauvegarder le patrimoine est un devoir
De mémoire envers nos aïeux et nos aînés.
L'avenir sera fait d'espoir et de savoir
Et des vertus qu'aux jeunes nous aurons données.
Gerzat étienne. Marie



SOLUTION MOTS CROISÉS - N° 34

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P
1	C	A	B	O	U	L	O	T	S			A	I	L	E	S
2	H	I		M		Y		R	A	R	I	S	S	I	M	E
3	R			B	A	C	C	A	R	A	T		O	P	U	S
4	Y		F	E		A	R	C	A	D	E	S			L	
5	S		E	L		O	O		H	O	M	E	L	I	E	S
6	O	U	R	L	E	N	T			T		N	I	L		A
7	P	A	T	E	R		A	E	D	E		S		E	M	U
8	R		I		E		L	A	I	U	S		S	T	A	R
9	A		L	A		L	E	U	R	R	E	N	T		R	
10	S	I	E	S	T	E	S		E	V		A	M	I	E	
11	E	S	S	O	R	E		E	M	I	E	T	T	E	N	T
12		B			U			E	T			R	O	U	A	G
13	C	A	S	U	I	S	T	I	Q	U	E		E	T	U	I
14	U		I		T	O	U	Q	U	E	S		T		O	N
15		R	E	P	E	R	D	U	E				T	O	I	T
16	P	U	N	I		T	E	E		I	N	T	E	N	S	E



L'€uro, c'est bientôt !

L'€uro en chiffres...

1 €uro = 6,55957 Francs

Pour faire la conversion, il faut veiller à utiliser les 5 chiffres après la virgule. On arrondit le résultat au centime d'€uro (ou cent) le plus proche.

Quelques repères :

50 Francs = 7,62 €uros
5 €uros = 32,80 Francs
100 Francs = 15,24 €uros
10 €uros = 65,60 Francs
150 Francs = 22,87 €uros
20 €uros = 131,19 Francs
200 Francs = 30,49 €uros
30 €uros = 196,79 Francs



... et en dates :

L'€uro existe depuis le 1er janvier 1999 et depuis cette date, il peut être utilisé par chacun lors des paiements par chèque, carte bancaire, virement... Les pièces et les billets circuleront à partir du 1er janvier 2002, mais à partir du 14 décembre 2001, pour se familiariser avec cette nouvelle monnaie, des kits seront disponibles au Trésor Public, à la Poste et dans les banques.

Les liquidités en Franc pourront être utilisées jusqu'au 17 février 2002 et changées jusqu'au 30 juin 2002 dans les banques et à la Poste : jusqu'au 30 juin 2012 au Trésor Public et le 30 juin 2005 seulement pour les pièces à la Banque de France.

Dans le cadre d'une action de sensibilisation à la mise en place de cette nouvelle monnaie, Mr CHASSAING, bénévole, assure jusqu'au 31 Mars 2002 une permanence en Mairie le mercredi et le vendredi de 9 heures à 12 heures.



Nouveaux horaires d'ouverture du Secrétariat de Mairie :

A compter du 01 Janvier 2002, le secrétariat de Mairie sera ouvert au public :

- Du lundi au vendredi : 8 h 30 - 12 h 00/13 h 30 - 17 h 30
- Samedi matin : 10 h 00 - 12 h 00